

J'ai dû arrêter de travailler dans mon exploitation agricole pour permettre à mes fils de me remplacer complètement, et j'ai placé le produit de la vente de mon blé dans des certificats garantis à versements invariables chez Pioneer Trust pour six et sept ans, de façon à avoir un revenu mensuel en attendant de toucher ma pension de vieillesse.

Les deux documents que j'ai signés de bonne foi chez Pioneer Trust pour obtenir ces certificats portent le sceau de la Société d'assurance-dépôts du Canada, qui garantissait mes dépôts. On n'y dit nulle part que la garantie est valable seulement cinq ans.

Mon ami de Hamilton affirme que les gens sont assurés jusqu'à concurrence de \$60,000 et que nous le savons tous. Ce n'est pas le cas pour certaines sortes d'investissements. Voici la suite de la lettre:

Jusqu'à présent, personne ne m'a écrit au sujet des sommes que j'ai placées chez Pioneer Trust. Je n'ai entendu parler de l'affaire que par les médias, qui semblaient convaincus que les dépôts ne dépassant pas \$60,000 étaient assurés et seraient remboursés intégralement.

Par la Société d'assurance-dépôts du Canada. Il dit encore:

Le 1^{er} mars, j'ai demandé au bureau de Saskatoon de la SADC (maintenant la Banque de Colombie-Britannique), le paiement de mon argent et j'ai appris que mes polices n'étaient pas assurées. J'ai reçu une formule de demande d'indemnité que j'ai remplie et renvoyée avec des photocopies de mes certificats à Touche Ross Co., à Regina. Je n'ai encore reçu aucune réponse.

A titre de renseignement, Pioneer Management (une succursale de Pioneer Trust) a organisé à Englefeld, le 12 mars, un souper au cours duquel elle a assuré aux gens que sa situation financière était bonne et qu'elle prenait de l'expansion. Je n'ai pas été invité!

Si c'est vrai, j'estime qu'il aurait fallu l'obliger à assumer les responsabilités financières de Pioneer Trust.

Je vous exhorte à demander que la Société d'assurance-dépôts du Canada le fasse ou qu'elle honore son assurance garantie, malgré la limite de cinq ans, pour laquelle je n'ai jamais signé.

Veillez agréer, l'assurance de mes sentiments les meilleurs
R. S. Schwartz

J'ai eu l'occasion de lui parler au téléphone hier. Il m'a dit que lorsqu'il avait demandé ces deux certificats—l'un de six ans et l'autre de sept ans—ils avaient reçu l'estampille habituelle de la Société d'assurance-dépôts du Canada indiquant qu'il serait entièrement assuré. Pioneer Trust ne lui a jamais dit qu'il ne serait pas assuré. Il a investi moins de \$60,000.

Je crois qu'il a vendu son blé et, comme vous le savez, les agriculteurs n'ont pas de caisse de retraite d'entreprise. Les petits commerçants et les petits industriels n'en ont pas non plus. Par conséquent, ils doivent vendre leur entreprise ou leur exploitation agricole et placer cet argent dans un REER ou une rente d'étalement du revenu, de façon à se constituer une pension. On a dit à cette personne que tel serait le cas.

Je crois la ministre lorsqu'elle dit qu'elle songe avant tout aux dépositaires et aux investisseurs qui ont placé leur argent à la Banque Commerciale du Canada. A l'entendre, le gouvernement doit venir en aide aux Canadiens moyens et faire quelque chose pour eux. D'après ce qu'on m'a dit, l'actif de la Banque Commerciale du Canada comprend des sommes provenant du Fonds de pension des enseignants du Manitoba.

Si nous adoptons une loi pour eux, pourquoi ne pas faire la même chose pour l'agriculteur retraité de la Saskatchewan ou l'homme d'affaires de l'Alberta qui ont placé toutes leurs économies dans la société Pioneer Trust?

J'aimerais parler encore de gens qui placent de l'argent dans Pioneer Trust. La ville de Regina y a investi un million de dollars.

Une voix: Parlez-nous des veuves et des orphelins.

M. Nystrom: Il n'y a pas là de quoi rigoler, monsieur le Président. La ville de Regina a placé un million de dollars dans

Banque commerciale du Canada

Pioneer Trust. La Saskatchewan, que dirige un gouvernement conservateur, y a placé 4 millions. Beaucoup de conseils scolaires ont confié de l'argent à Pioneer Trust. Nombreux sont les agriculteurs à y avoir placé leur argent. J'ai déjà cité un exemple, mais j'ai reçu un second appel d'un agriculteur de ma circonscription dont je pourrais parler si j'en avais le temps.

Pioneer Trust compte parmi ses clients des architectes et des entrepreneurs. Sask Sports subventionne les loisirs et la culture dans notre province. Le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) connaît fort bien cette organisation. Elle aussi a des fonds à Pioneer Trust. L'hôpital que dirigent des religieuses dans la ville d'Estevan est un autre déposant de Pioneer Trust. Ce sont là des gens et des organismes qui ont investi dans Pioneer Trust. Évidemment, ils ont été bien embêtés par l'effondrement de la société, mais il le sont encore plus maintenant qu'ils voient le gouvernement appliquer deux poids deux mesures en renflouant une banque, mais non pas les déposants de Pioneer Trust.

A Melville, dans ma circonscription, il y a un représentant élu qui, à ce qu'on me dit, y a déposé plus de \$60,000 pour moins de cinq ans. Il sait qu'il récupérera au moins \$60,000. Il m'a dit au téléphone hier que la Société d'assurance-dépôts du Canada ne lui a pas donné signe de vie. D'après lui, d'autres personnes, qui récupéreront elles aussi \$60,000, n'en ont pas entendu parler non plus. Évidemment, elles ne sont pas assurées pour les montants dépassant \$60,000. Tout dépôt excédant \$60,000 n'est pas assuré. Ce qui a mis notre homme en colère, c'est qu'il nous voit venir au secours de la Banque Commerciale du Canada et de ses clients. Il voit qu'on les appelle des citoyens ordinaires; il voit que leurs avoirs sont précieux aux yeux du Parlement et il se dit: «Et les miens dans tout cela?» Ce sont les paroles d'un élu municipal de Melville, une ville importante de ma circonscription.

• (1730)

La Pioneer Trust n'a pas prévenu beaucoup de ses clients que leur épargne ne serait peut-être pas assurée au bout de cinq ans. Hier, j'ai voulu tenter une expérience ici même à Ottawa. J'ai envoyé une de mes collaboratrices au bureau de la Canada Permanent Trust, rue Metcalfe. Cette personne, Michèle Charbonneau, a cherché à se renseigner sur les rentes, les obligations, les certificats et autres choses du genre. Elle a demandé à la préposée si ses dépôts seraient assurés pour plus de cinq ans, à supposer qu'elle veuille placer son argent pendant six ou sept ans. La préposée lui a répondu qu'il n'y avait aucun problème. M^{lle} Charbonneau a alors exhibé la brochure publiée par la SADC indiquant qu'il existe une limite de protection de cinq ans pour certains types d'investissement. La préposée a dit que cela n'était peut-être pas vrai. Ayant été se renseigner auprès de son patron, elle revint quelques minutes plus tard, toute rouge, très embarrassée, en disant: «C'est vrai. La protection ne dépasse pas cinq ans».

Je me demande combien de sociétés de fiducie canadiennes ignorent que les règlements de la SADC les obligent à prévenir leurs clients que leur dépôt n'est peut-être assuré que pour cinq ans. C'est à cause de cela que je fais appel au ministre. Elle a répété de nouveau à la Chambre aujourd'hui que la Pioneer Trust n'était pas viable, que la compagnie avait elle-même décidé de fermer ses portes, qu'il n'y avait eu aucune offre de